



## Prise de position relative à l'antimoine

11.01.2010

de PET-Recycling Schweiz

Des consommateurs soucieux se posent toujours à nouveau la question de savoir si les bouteilles en PET font passer des substances nocives dans leur contenu (migration). En sa qualité d'organisation de collecte, PET-Recycling Schweiz observe cette thématique de très près.

En ce qui concerne la teneur en antimoine dans les bouteilles en PET, on peut dire les choses suivantes:

- **L'antimoine (Sb, 51) est un élément naturel qui se trouve dans la croûte terrestre.** Fondamentalement, l'antimoine ne présente pas de danger pour l'homme. Les personnes qui sont exposées de par leur profession à des quantités importantes — notamment dans l'air — doivent porter des équipements de protection pour éviter des risques de santé. L'antimoine est surtout utilisé dans l'industrie dans des alliages. On l'utilise aussi parfois dans la médecine et on peut l'obtenir en pharmacie sous forme de remèdes homéopathiques.
- En Suisse, la teneur en antimoine tolérée dans l'eau potable est de 5 µg/l. La législation européenne prescrit une valeur maximale de 5 µg/l, et l'Organisation mondiale de la santé OMS recommande une valeur maximale de 20 µg/l.
- Lors de la fabrication des bouteilles en PET, l'antimoine remplit la fonction de catalyseur et il est contenu dans la matière du PET. Notamment lors de stockages de longue durée (plusieurs mois) et en présence de températures très élevées (60°- 80°), de petites quantités d'antimoine peuvent migrer dans l'eau. **Jusqu'ici toutefois, les valeurs décelées se sont toujours situées largement en dessous des valeurs seuil recommandées pour la migration de bouteilles en PET (40 µg/l en Suisse et dans l'UE.** L'Office fédéral de la santé publique a effectué en 2005 une étude portant sur 69 des eaux minérales commercialisées en Suisse et il a trouvé une concentration moyenne d'antimoine de 0.49 µg/l. Des résultats similaires ont été enregistrés par les chercheurs de l'institut fédéral suisse pour les sciences et les technologies de l'eau (Eawag) ainsi que par l'Office fédéral allemand pour l'évaluation des risques (BfR).
- Selon l'OFSP, le risque de problèmes de santé est minime même lors de la consommation de grandes quantités d'eau ayant une teneur en antimoine ; et il conclut: **«Le risque pour la santé dû à la migration d'antimoine de l'emballage en PET dans l'eau minérale est de ce fait négligeable.»**

PET-Recycling Schweiz entretient des contacts permanents avec les acteurs responsables et elle se renseigne en continu sur les nouveaux acquis scientifiques. Le niveau de connaissances actuel permet de partir du principe que la teneur en antimoine des boissons ne représente aucun risque de santé et que le fait de boire des boissons tirées de bouteilles en PET ne pose aucun problème.

### Informations complémentaires:

Jean-François Marty  
Direction Suisse Romande  
Tél. 021 653 36 91  
jfmarty@prs.ch

#### Sources:

- OFSP: L'antimoine dans l'eau minérale : évaluation du risque de santé. Bulletin 44 (2005), 796
- Eawag: [www.sodis.ch/methode/forschung/pet/index\\_FR](http://www.sodis.ch/methode/forschung/pet/index_FR)
- BfR: [www.bfr.bund.de/cd/10013](http://www.bfr.bund.de/cd/10013) (allemand)